

**Annexe n<sup>o</sup> 3**

---

# **BOULEVARD GARBIT**

PAR LE

**D<sup>r</sup> HENRI AZÉMA**

Lu en Séance de l'Académie le 20 Novembre 1913

---

MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

MESSIEURS,

Dans le discours, qu'il a prononcé à l'occasion de la pose de la première pierre du pont de la Rivière St-Denis, M. le Gouverneur, avec une élégance de langage en harmonie avec la coquetterie de son projet, nous a fait le plan et le tracé du futur « *Boulevard Garbit* ». Comme un long ruban la route nivelée et sablonneuse partant de la place du Barchois, devait

se dérouler à travers les emplacements militaires du Génie et de l'Artillerie, et la place des Sables, froler la place Candide Azéma pour gagner le boulevard Lancastel et atteindre le pont du Butor.

Ce boulevard, dont le travail d'exécution est déjà commencé, ne sera pas sans évoquer des souvenirs historiques sur les lieux et les bâtiments qu'il rencontrera sur son passage.

## BARACHOIS

Le quai du Barachois qui marquera le point de départ du Boulevard, et s'offre aujourd'hui à nos yeux, sous l'aspect d'une belle place, régulièrement macadamisée, bordée dans sa partie sud par une succession d'édifices en pierre, symétriquement alignés, a connu, dans son passé, bien des vicissitudes, a subi bien des transformations.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette partie du littoral était déserte, couverte de ronces et de coraux. Le commissaire civil Tirol que l'Assemblée Coloniale avait, en 1792, envoyé dans la Colonie, pour l'organiser, avait tenté par des moyens illusoire de créer un port en cet endroit. Les travaux à peine commencés furent abandonnés. Il était réservé à l'initiative et à l'esprit méthodique du commandant et administrateur Milius de tracer un plan et de réaliser les subsides nécessaires pour l'édification d'une jetée, destinée à faciliter l'embarquement et le débarquement des marchandises. A la date du 27 novembre 1819 fut posée avec solennité et à « la marée basse » la première pierre de la jetée Milius. Le procès-verbal de cette cérémonie a été conservé :

*« Le 27 Novembre 1819, à 7 h. 1/2 du soir, en raison de la marée basse, Nous Pierre Bernard Milius, capitaine de vaisseau, chevalier des ordres royaux et militaires de St-Louis et de la Légion d'Honneur,*

« commandant et Administrateur pour le roi, nous sommes transporté  
 « au bord de la mer canton de St-Denis, au lieu dit le Barachois, sui-  
 « vi des autorités militaires, du préfet apostolique et du clergé, des  
 « compagnies d'élites de la milice, du bataillon de Bourbon, et d'une  
 « brigade de gendarmerie ainsi que d'un grand nombre des habitants  
 « de la ville, avons été salué par 21 fusées, aux cris répétés de Vive le  
 « Roi !

« Ayant été reçu par M.M. Partiot et Gaudin ingénieurs en chef des  
 « Ponts et Chaussées et par eux conduits sous la tente à ce destinée,  
 « M. Partiot auteur du projet nous a présenté les dessins que nous avons  
 « revêtu de notre approbation.

« De là, accompagné de MM. les ingénieurs en chef, nous avons dé-  
 « posé dans la fondation, sous la place destinée à recevoir la première  
 « pierre, une boîte en plomb de 19 centimètres carrés et de 2 millési-  
 « mes d'épaisseur dans laquelle nous avons mis une plaque de plomb sur  
 « laquelle est l'inscription suivante :

« SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XVIII  
 « CE PONT OBJET DE TOUTE LA COLONIE,  
 « FUT ENTREPRIS PAR LES SOINS DE  
 « PIERRE BERNARD MILIUS  
 « COMMANDANT ET ADMINISTRATEUR POUR LE ROI  
 « CAPITAINE DE VAISSEAU  
 « CHEVALIER DES ORDRES ROYAUX DE ST-LOUIS ET DE LA LÉGION D'HONNEUR,  
 « LA PREMIÈRE PIERRE A ÉTÉ DÉPOSÉE PAR LUI,  
 « LE 17 NOVEMBRE 1819  
 « DEVANT UN GRAND CONCOURS DE PEUPLE  
 « AUX CRIS MILLE FOIS RÉPÉTÉS DE  
 « VIVE LE ROI. »

« Partiot ( J-B. ) ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de France,  
 « auteur du projet, commença l'exécution. Gaudin ( J F D ) ingénieur  
 « en chef des Ponts et Chaussées de France, fut chargé de la continuer.

« Avons ajouté dans la boîte de plomb une pièce de 5 frs, une de 2  
 « frs, une de 1 fr, une de 0,50 cent. à l'effigie et aux armes de S.M, plus  
 « 5 pièces de 0,10 centimes aux armes du roi ; la boîte de plomb ayant  
 « été fermée, et ayant ceint le tablier, pris la truelle, les conducteurs

*« et chefs d'atelier aidant à l'apposition de la première pierre, nous  
« l'avons posée et en cet instant les cris de Vive le Roi ! se sont répé-  
« tés et la batterie a tiré 21 coups de canon.*

*« Cette opération terminée, M. Paquet, préfet apostolique suivi du cler-  
« gé, s'est avancé et a béni le travail commencé. Le Te Deum et le  
« Domine salvum fac regem ont été chantés. »*

Ainsi donc aucun détail n'a été négligé dans ce procès-verbal rédigé par le Gouverneur de cette époque.

Cette œuvre dont l'importance était considérable pour le pays, fut achevée en 1821 sous l'administration de M. Desaulses de Freycinet, successeur de M. Milius. Elle avait coûté la somme de 750.000 frs. Ce fut un jour de réjouissance pour les habitants de St-Denis, que celui où fut amarrée à la jetée la première embarcation transportant des marchandises provenant d'un navire en rade. Désormais l'on ne serait plus obligé de halier avec des cordes les bateaux sur les galets du rivage. Ce progrès provoqua, comme corollaire, la construction, sur le quai, d'un magasin de marine pour les agrès et apparaux des navires du roi, d'un établissement de douane, d'un bureau de capitaine de port, sans compter des établissements de charroi et de vastes magasins.

Quelques-uns de ces établissements occupaient des portions des trois ilots situés sur les pas géométriques, en face du Barachois, et limités par trois rues descendant parallèlement vers la mer : les rues Royale, de l'Intendance et du Barachois.

Le premier ilot limité par la rue Royale était occupé par le génie militaire qui plus tard alla se fixer à l'angle du quai Est et de la rue du Barachois, près de l'Artillerie.

Le second ilot borné par la rue de l'Intendance encadrait une maison de marine, habitée par le capitaine de port ; puis un bureau de poste, le premier qui fut établi au Chef-lieu !

Le troisième îlot borné par la rue du Barachois resta longtemps vide de bâtiment. Il était réservé pour recevoir un bel édifice, aux riches sculptures, dont le nom de « *Bourse* » indiquait la destination ; mais qui ne fut jamais construit.

Le quai du Barachois avait pris de l'animation : marins et commerçants s'y rencontraient à tout instant, les habitants de la ville venaient, à l'arrivée des courriers de France, assister au débarquement des passagers, après quoi, tous avides de nouvelles, se hâtaient vers le bureau de poste voisin pour retirer les lettres de leurs parents et amis éloignés.

Au cours de ce mouvement commercial et industriel qu'avait provoqué si heureusement le travail du commandant Milius, éclata à la date du 10 Février 1829 un épouvantable cyclone. La pointe de la jetée Milius fut détruite sur une étendue de 50 mètres, les monolithes emportés vers l'Ouest. Cette accumulation de pierres à gauche de la jetée, circonscrivit en l'élargissant, la petite anse du Barachois pendant que les flots en furie la creusèrent. Du même coup, le bassin du Barachois fut transformé en un véritable port dont le chenal tourné vers l'Ouest permettait le va et vient des flots, et la sortie des bateaux. On le baptisa spontanément du nom de « *Port Ouragan* ».

Si le chenal avait, pendant les jours qui succédèrent au cyclone, permis l'entrée et la sortie des bateaux, il ne tarda pas à se combler à nouveau et à tenir prisonnières les petites chaloupes qui se trouvaient dans le port. Les dépôts continus de galets dans le chenal finirent par empêcher toute communication de la mer avec le bassin. L'eau stagnait pendant des semaines et des mois, se putréfiait, et finissait par devenir un danger pour l'hygiène publique. Les moyens pécuniaires manquaient pour remédier à cet état de choses.

Des suppliques furent adressées par le gouverneur le comte de Cheffontaines et le Conseil privé au roi Charles X, pour

obtenir des subsides destinés à réparer les désastres que le cyclone avait causés au pays. A la faveur de ce secours, le chenal projeté fut creusé et agrandi par l'ingénieur Lalandes Desjardins ; puis entra en construction, à l'O. de la jetée, un nouvel embarcadère en bois dont le gouverneur posa le premier pilotis à la date du 4 Novembre 1829, jour de la fête du roi. Lorsque le travail fut achevé des chaloupes jaugeant de 10 à 12 tonnes purent entrer dans le port.

Une petite goëlette put même quelque temps après, venir y stationner. Le chef-lieu, le pays tout entier virent dans cette précieuse transformation du bassin du Barachois, une voie facile et sûre pour l'embarquement et la réception des marchandises. C'était la richesse pour les commerçants et les industriels, c'était un abri sûr pour les chaloupes.

L'on fêta ce beau jour. On organisa des régates. Sur la nappe d'eau immobile et bleue, moirée par le soleil, glissaient dans le port, vives et légères comme des libellules, les petites chaloupes impatientes d'obtenir les premiers prix. Sur le quai se dressaient des tentes pavoisées destinées les unes à recevoir les autorités, les autres à abriter les dames coquettement parées ; le gros de la population se pressait autour du bassin. Le prix de la course était, aux applaudissements des spectateurs, remis par la Comtesse de Cheffontaines à l'heureux vainqueur.

Des années s'écoulèrent pendant lesquelles notre rade allait toujours s'enrichissant des navires qui apportaient des marchandises et emportaient nos denrées. L'équipage de ces bateaux se familiarisa vite avec notre rivage hospitalier. Des relations amicales se nouèrent rapidement entre les habitants de la ville et les marins. Ceux-ci, dès qu'ils mettaient le pied à terre, se rencontraient avec des personnes dont ils avaient fait la connaissance précédemment et trouvaient un grand plaisir à se promener en leur compagnie ; mais beaucoup, malheureusement, au lieu de goûter le charme d'excursions

paisibles dans les faubourgs pittoresques de la capitale, allaient tenter la chance dans des maisons de jeu ou s'enivrer dans les cantines mal famées qui s'étaient établies près du quai. Ces débauches aggravées d'actes de violence se multiplièrent à ce point que le gouverneur Bazoche se préoccupa, en 1844, de faire disparaître ces baraques, pour les remplacer par de grands édifices qui ne devaient point déparer l'Hôtel du Génie militaire dont la belle façade occupait déjà la partie Est du quai du Barachois. Un des concessionnaires des pas géométriques, M. Jules Prairie Bédier, offrit, sous certaines conditions, de réaliser le travail. La proposition étudiée en Conseil privé fut rejetée à la date du 8 Octobre 1844.

Cette question d'embellissement du quai du Barachois ne fut reprise qu'au mois de Février 1852, où des sommations de déménager furent signifiées aux concessionnaires, à ceux notamment qui possédaient des baraques alignées le long de la rue de Paris. L'administration stipula aux nouveaux adjudicataires, l'obligation de construire, dans un délai de 18 mois de grandes maisons en pierre sur un plan et un alignement déterminés. Le terrain fut divisé en six lots. Mis au courant des conditions établies par l'arrêté du Gouverneur Doret, M. Emile de Jouvancourt subrogé aux droits de la « *Société anonyme des Batelages* » et à ceux d'une dame Lepelletier dont la concession était contiguë à la sienne, construisit, à l'angle de la rue de Paris et du quai du Barachois, une grande maison en pierres, à étage, de forme rectangulaire, avec cour intérieure et fenêtres dominant la mer. Terminé en 1852, l'Hôtel fut plus tard de 1858 à 1864 loué à bail, par la Colonie, moyennant le prix annuel de 10.000 frs, pour servir de résidence à la direction des douanes. C'est également vers cette époque que fut ouverte la rue Doret que nous voyons aujourd'hui limiter ce groupe de hautes maisons en pierres. D'autres bâtiments furent aussi édifiés.

Le quai, par le fait de l'éloignement et de la substitution des grands édifices en pierres aux masures menaçant ruine et exposées aux incendies, fut transformé en une belle place : la « *Place du Barachois* ». De cette place, se prolongea vers la mer, passant sur le chenal du bassin, une jetée ornée de bancs, qui a été et est restée le lieu de rendez-vous des familles du chef-lieu. C'est là qu'elles viennent, par les soirs de clair-de-lune, faire leurs récréatives promenades, c'est là que les jeunes gens par leurs propos enjoués, et les jeunes filles par leurs rires clairs au timbre métallique, qui se mêlent au chant des flots, laissent s'écouler des heures charmantes. La musique municipale parfois vient y faire entendre ses accords harmonieux.

La place du Barachois bénéficia de cet autre privilège d'être le lieu choisi pour les réceptions officielles des personnages de marque qui débarquaient dans la Colonie. Déjà en 1832, alors que cet emplacement n'était représenté que par un quai étroit, le Gouverneur M. le contre-amiral Cuvillier fut reçu par le maire de St-Denis, à la tête de son conseil municipal. C'est là, qu'en 1848, au milieu d'une foule considérable accourue impatiente de le voir, fut reçu le commissaire général de la République, Sarda Garriga, auquel le 1<sup>er</sup> adjoint de la ville M. Candide Azéma souhaita la bienvenue. La même réception continua à se produire pour les autres gouverneurs qui se succédèrent, jusqu'au moment où des trains venus du Port de la Pointe des Galets déposèrent nos administrateurs aux premières marches de l'escalier qui conduit au Palais gouvernemental.

Les beaux jours du Barachois se voilèrent en 1863. Douleuruse coïncidence ! il subissait les coups désastreux d'un cyclone, précisément à l'époque où la colonie, éprouvée, voyait son étoile décliner pâlissante, la laissant aux prises avec l'adversité. Un lien mystérieux semblait unir les destinées de la ville et celles du Barachois dans la fortune comme dans les revers.

Les assauts impétueux de la mer, pendant cette tempête, brisèrent et emportèrent le pont débarcadère, mirent des crevasses profondes sur la place, comblèrent le bassin de galets. Contradictaires effets des bouleversements atmosphériques : à 34 ans d'intervalle, toujours au mois de Février, un cyclone avait creusé et formé le Port-ouragan, un autre cyclone le combla !

Le gouverneur le baron Darricau, s'empressa, dès le lendemain du cataclysme de rendre aux embarcations leur liberté en faisant déblayer, par des disciplinaires et des hommes de la garnison, le chenal du bassin. L'on ne put malheureusement avec la même promptitude rétablir le pont. Le pays appauvri, adressa, mais sans succès, une requête à l'Empereur pour sa reconstruction. Le Conseil général se vit alors dans l'obligation de prendre l'initiative, dans la séance du 27 juin 1868, d'en faire demander un autre en France sur la mise à prix de 200.000 fr. Cette somme devait être couverte par un droit supplémentaire de phare. La décision locale transmise au département resta cinq années avant de recevoir une solution. Ce ne fut qu'en 1873 que la Métropole passa un traité avec la Maison Fives-Lille pour l'exécution du travail. La puissante C<sup>ie</sup> s'engagea pour la somme de 260.000 frs, à fournir et à transporter les matériaux pour la construction d'un pont en fer. L'œuvre fut achevée en 1874. C'est le pont que nous possédons aujourd'hui.

Les embellissements que forcément apportera à la place du Barachois le Boulevard Garbit lui feront revivre les beaux jours d'autrefois.

### **PARCS du GÉNIE et de l'ARTILLERIE**

Le Boulevard sablonneux traversera ensuite les emplacements militaires du Génie et de l'Artillerie, pour se dérouler jusqu'à la « *Place de Justice* ».

Le parc le plus ancien en date était primitivement affecté, sous la C<sup>ie</sup> des Indes à l'Artillerie militaire. Les maisons que les administrateurs y avaient fait construire étaient en bois et peu nombreuses pour le petit nombre de militaires que possédait la Colonie. En réponse aux sollicitations du gouverneur Beauvallier de Courchant formulées dans le but d'avoir un plus grand nombre de soldats, le directeur général de la C<sup>ie</sup> des Indes, M. Le Cordier informait en 1721 les administrateurs de l'Île Bourbon qu'ils avaient à faire édifier des Casernes à St-Paul, à St-Denis, à Ste-Suzanne qui étaient les quartiers les plus peuplés pour recevoir des troupes que la C<sup>ie</sup> se disposait à expédier. Une nouvelle lettre de M. Le Cordier à la date du 23 avril 1723, c'est-à-dire deux ans plus tard, confirmait ces intentions de la C<sup>ie</sup> des Indes de faire assurer la garde de l'île, et prévenait le nouveau gouverneur Desforges Boucher que des troupes et des ouvriers étaient embarqués sur le « Triton » à destination de l'Île Bourbon. Déjà les administrateurs avaient, à St-Denis, fait construire une caserne susceptible de recevoir 50 hommes qui lui avaient été annoncés. Quelques autres maisons toutes proches les unes des autres avaient également été construites pour recevoir les canons, les fusils, les outils de travail.

Les ouvriers que l'avare et cupide C<sup>ie</sup> des Indes avait envoyés dans le pays pour la construction des fortifications et des batteries ne pouvaient qu'être en nombre insuffisant. Desforges Boucher dut leur adjoindre des esclaves de Madagascar et des forbans amnistiés. Il est resté pour la Colonie l'attristant souvenir d'avoir été redevable, pour la construction de ses premières batteries et de ses fortifications, à des écumeurs de mer.

Un peu plus tard en 1741 Labourdonnais passa à l'Île Bourbon. Il revenait de France où Louis XV lui avait confié le commandement des forces navales dans la mer des Indes,

la guerre étant imminente avec l'Angleterre. Labourdonnais pendant son séjour très court à l'Île Bourbon excita l'élan patriotique des colons, s'entendit avec les administrateurs pour faire rapidement achever devant le parc d'artillerie la « *Batterie Royale* », pour faire construire à la « *Pointe des Jardins* » une autre batterie de défense, destinée à écarter les bateaux ennemis qui raseraient la côte et à croiser ses feux avec ceux de la Batterie Royale. Pour faciliter ces travaux, Labourdonnais fit venir de l'Île de France des tailleurs de pierre, des maçons et exigea du Sieur Guyomar, ingénieur et arpenteur, qu'il fabriquât, suivant le contrat accepté par lui à la date du 16 Avril 1740, dans la Briquetterie dont il était le directeur, la quantité de briques nécessaires à la construction des batteries. Vu la gravité de la situation, le gouverneur général des deux îles, sollicita des habitants, spécialement pour ces travaux militaires « 2 journées de corvée par tête de noir ». Pendant que ces travaux se poursuivaient avec activité, Labourdonnais que sa récente expédition à Pondichéry venait de couvrir de gloire, et qui s'apprêtait à vaincre les escadres Anglaises, reçut, avec la plus amère déception, de la C<sup>ie</sup> des Indes, l'ordre de désarmer et de renvoyer ses vaisseaux en France. Les deux Compagnies des Indes Anglaises et Françaises s'étaient entendues pour que leurs bateaux se traitassent en amies et continuassent côte à côte leurs affaires commerciales au milieu des hostilités de leurs nations respectives.

Survint ultérieurement la rétrocession de l'Île au Roi. MM. de Bellecombe commandant, et de Crémont ordonnateur avaient donné comme dernier délai aux directeurs de la C<sup>ie</sup> des Indes, pour la remise et l'inventaire des bâtiments civils et militaires, la date du 23 décembre 1767. Grande fut la surprise des nouveaux administrateurs de constater l'état de ruine et de délabrement de toutes les constructions, notamment de celles existant dans le parc d'artillerie. Ils voulurent réparer ces bâtiments et en construire d'autres. Ils se virent dans l'impossibilité de mettre leur projet à exécution,

ayant trouvé la caisse vide de numéraire et ne contenant que des bons discrédités. En dépit de ces difficultés, ils firent néanmoins élever, en 1771, dans le parc d'Artillerie un bâtiment en pierre, devant servir de Ste-Barbe. Cette maison recevrait toutes les munitions de guerre. Elle se substitua à la prison militaire connue sous le nom de « Bloc » que l'on détruisit. Ce ne fut pas sans peine que MM. de Bellecombe et de Crémont réussirent avec une poignée d'ouvriers et d'esclaves à terminer ce travail. Les autres maisons en bois qui se trouvaient sur ces emplacements militaires menaçaient de s'effondrer.

Un nouvel inventaire des immeubles, appartenant au roi, fait à la date du 24 Février 1824, révéla toutes ces ruines. Il résulta, de cet examen officiel, l'obligation d'édifier de nouveaux bâtiments militaires. L'administration surveilla scrupuleusement la construction des ateliers, la réparation de certains édifices susceptibles encore d'être utilisés. Ces travaux définitifs prirent fin en 1848. Un arrêté du gouverneur de Hell pris à la date du 21 Juillet 1841 avait déjà réglé les rapports qui devaient exister entre le Génie militaire et l'Artillerie. Une école des « Arts et Métiers » créée en vertu d'un décret colonial du 11 septembre 1840, fut organisée conformément à un arrêté du 27 octobre 1842 et confiée au directeur d'artillerie. Elle devait former des ouvriers exercés dans les arts industriels. Les élèves logeaient, hors de l'emplacement militaire, dans le grand bâtiment en pierre construit par la C<sup>ie</sup> des Indes et situé dans la rue de Paris, près des bureaux de la douane actuellement. Ils se rendaient chaque jour à l'Artillerie où ils recevaient les précieuses leçons qui firent d'eux plus tard d'excellents ouvriers. Une révolte malheureusement fomentée par les élèves força l'administration à dissoudre l'école à la date du 26 Juin 1855. A cette institution, succéda celle établie à la Providence qui, elle aussi, en 1868 finit tragiquement dans une émeute populaire.

A l'Artillerie fut encore dévolue en vertu d'un arrêté du 9

Juillet 1851 l'obligation d'avoir dans son emplacement des écuries et des remises. Les voitures et les mulets étaient employés aux transports militaires et aux autres services publics tant à St-Denis que dans les quartiers.

A l'Artillerie encore incombait la surveillance des pompes déposées dans son parc et au Bankassal, et qui devaient être mises en mouvement dès que des incendies seraient annoncés par des coups de canon et le pavoisement d'alarme.

Le Génie avait pour mission d'exécuter des commandes de menuiserie, de s'occuper des travaux publics.

Une ère nouvelle était ouverte au Génie et à l'Artillerie militaires. Leurs multiples obligations provoquaient à tout instant des allées et venues qui donnaient au parc une grosse animation.

L'emplacement militaire se vit plus tard, doté dans sa partie Nord d'un énorme talus. Aussi bien pour l'abriter contre les assauts de l'ennemi que pour dégager le rivage des monceaux de galets et de sables que ne cessaient d'accumuler des courants venus de l'E., la Colonie fit construire le « *Cavalier d'Artillerie* ».

Cet ouvrage qui demanda huit années pour être exécuté (de 1861 à 1869) absorba 50.000 mètres cubes de galets. Des batteries furent de distance en distance placées au centre de ce talus de pierre et de sable.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le gigantesque « *Cavalier d'Artillerie* » est en voie de démolition. Grâce à sa disparition l'horizon de la « grande Bleue » ne nous sera plus caché et le Boulevard Garbit trouvera plus d'étendue pour se dérouler gaiement sous les caresses des brises de la mer.

### **PLACE de JUSTICE**

En quittant l'emplacement militaire, le boulevard se heurtera à une place qui ne pourra évoquer que de lugubres

souvenirs. C'est la « Place de Justice ». Cette place qui se trouvait au bas de la rue St-Joseph, s'étendait primitivement vers l'Est, jusqu'à mi-route de la Batterie « Rouillé » et occupait une partie de l'ilot comprise entre la rue St-Joseph et les Sables. Elle avait une superficie bien plus considérable que celle existant aujourd'hui, avec son mur mitoyen à l'Artillerie. Les maisons, à cette époque, n'étaient pas encore édifiées dans ce quartier de la ville. Là, se dressait l'échafaud pour l'exécution des peines capitales.

Les condamnés à mort étaient conduits, de la geôle qui a toujours résidé là où elle existe maintenant, à la Place de Justice, où se trouvait réunie la foule venue en spectatrice et gardant un silence morne. « La garnison sous les armes, « formait le carré autour du lieu de l'exécution, le préfet « apostolique qui n'avait cessé depuis 24 heures de prodiguer au malheureux les secours et les consolations de la « religion, l'accompagnait avec le même zèle jusque sur « l'échafaud et ne le quittait que quand sa tête s'était appuyée sur le billot. La hache brillait, un moment aux mains « du bourreau, le sang ruisselait. La loi était satisfaite. »

L'exécution terminée, la foule s'écoulait émue et silencieuse.

### **PLACE des SABLES**

Le boulevard Garbit, après avoir tourné le massif de la Pointe-des-Jardins que Labourdonnais avait désigné pour recevoir une batterie, se déroulera tout le long de la « *Place des Sables* ». Cette place, également connue sous le simple vocable les « Sables » était jadis plus grande qu'aujourd'hui. Limitée dans toute son étendue Est, par le battant des lames, elle s'étendait obliquement de la Pointe-des-Jardins vers l'extrémité de la rue Labourdonnais, puis occupant l'ilot où depuis se sont construits le théâtre et d'autres demeures, elle empiétait sur l'extrémité de la rue de l'Eglise pour aller du

côté de la rue de l'Est, se confondre avec le rivage. Cette plage sablonneuse, et située dans la banlieue avait été dans le principe, affectée par la C<sup>ie</sup> des Indes à l'établissement du camp des esclaves. Ce devait être un spectacle vraiment curieux que celui de ces multiples cabanes construites avec des piquets de bois et couvertes en paille, toutes confusément groupées et abritant toute une légion de femmes, d'enfants, de travailleurs ! C'était la « *Négrerie du roi* », suivant la dénomination officielle. Elle se peuplait de plus en plus des noirs, que les pirates, les écumeurs de mer capturaient sur les bords de l'Afrique et de Madagascar pour les vendre à prix d'or dans la Colonie. Ces hommes robustes, résistants, habitués au soleil ardent faisaient des travailleurs recherchés. En présence des services signalés que rendaient ces nègres occupés à la construction des rues, des fortifications, du transport des marchandises, le Conseil Supérieur de la Colonie avait pris à la date du 27 septembre 1724 une décision autorisant le gouverneur Desforges-Boucher à faire opérer un recrutement de Cafres et de Malgaches. La « *Vierge de Grâce* » fut le premier vaisseau préposé à cette traite. Ces esclaves continuèrent dès leur arrivée à multiplier dans la *Négrerie du roi* le nombre des cases. Ces gens vivaient dans la plus complète promiscuité, presque nus, vêtus tout simplement d'une pagne de toile serrée aux reins. La naissance des enfants était toujours bien accueillie par le pouvoir. Ne devaient-ils pas être les travailleurs de l'avenir ? Aussi la fécondité chez ces messalines était-elle très encouragée. Nous avons recueilli aux archives une ordonnance de M. de Crémont qui donne la mesure de ces récompenses. Oh ! les récompenses n'étaient pas luxueuses !

« Une pièce de toile bleue pour la nommée Dorotée, esclave de M. Panon, en considération des deux jumeaux qu'elle a faits, pendant trois années consécutives, et pour l'engager à continuer sur le même ton,

« Je prie M. Béraud de délivrer le contenu ci-dessus à St-Denis le 2 Novembre 1769.

Signé : de Crémont. »

L'on voulait bien encourager les naissances, mais seulement celles issues des nègres. Dans ce but, le Conseil Colonial inspiré par les Lazaristes avait pris, à la date du 23 août 1742, une délibération par laquelle étaient frappés de la proscription les blancs et les soldats qui séduiraient les négresses ou vivraient avec elles. L'exécution du verdict du Conseil Colonial resta longtemps sans effet. Il était réservé au commandant de l'île, M. Gérard de Ballade de promulguer cette décision ; ironique pudibonderie ! car c'était ce même M. Gérard de Ballade qui avait tant scandalisé la société, parce qu'il était monté sur les planches du théâtre et avait tenu les principaux rôles. Les colons qui étaient collets montés portèrent plainte contre cette désinvolture qui cadrait si peu avec le titre de commandant. Ce qui n'empêcha pas M. de Ballade après un an d'absence, de reprendre son poste qu'il conserva jusqu'au moment de sa mort, survenue en 1749.

Après la rétrocession de l'île, MM. de Bellecombe et de Crémont estimèrent en 1771, qu'il était préférable de transporter la « *Négrerie du roi* » à la Petite Ile sur l'emplacement faisant face à la Redoute. En moins d'un mois, la plate-forme fut nettoyée et nivelée, les cases des esclaves construites. Ces cabanes, au nombre de 270, faites de piquets de bois et couvertes de feuilles d'aloës s'alignèrent sur plusieurs rangées.

Les esclaves de même race occupaient les ilots du même alignement. Des ruelles au nombre de 7 séparaient ces diverses rangées de cases. Chaque ruelle prenait le nom de la nation dont les esclaves occupaient les limites et chacune des cabanes portait un numéro écrit en gros caractères sur

un morceau de « bois équarri ». La « *Nègrerie du roi* » par la disposition régulière de ses paillottes et de ses rues offrait l'aspect d'un damier. Au centre de la plate-forme était circonscrite une place au milieu de laquelle existait un puits dont l'eau servait aux esclaves. Assurément, avec toutes ces précautions d'ordre, la surveillance devenait plus rigoureuse.

Tout cela était fort beau. Mais les noirs se voyaient privés de leurs distractions. Ils ne pouvaient plus sur le sol dur et rocailleux de la Petite Ile se livrer à leurs danses de prédilection. Or les cafres et les malgaches sacrifient volontiers à Terpsichore. Ils ne se résignèrent point à être, pendant la journée du dimanche, astreints à rester chez eux sans s'amuser. Ils retrouvèrent bien vite le chemin des Sables dont la place resta définitivement le théâtre de leurs danses bruyantes, échevelées, aux poses voluptueuses. Ces « ségas » délirants, accompagnés du bruit des bobres, des caïambes, des tambourins méritaient d'être vus. Les blancs ne se faisaient point faute d'assister en spectateurs, à ces bals qui tous les dimanches se donnaient aux « Sables ».

— Allons, disait-on, voir la danse des Cafres.

Les vieux cafres et malgaches que l'on vit, lors de l'émancipation du 20 décembre 1848, manifester leur joie par des danses et des chants sur les places publiques, étaient, pour le plus grand nombre, les fils ou les petits-fils de ces noirs de la « *Nègrerie du roi* ». Ils avaient fait souche.

En 1850 M. Candide Azéma transforma la place des Sables en la décorant d'un square avec des allées ombreuses destinées aux manœuvres militaires. Des bancs furent placés çà et là pour recevoir les visiteurs. La ville reconnaissante au maire d'avoir ainsi embelli cette place de la banlieue lui donna le nom de « *Place Candide Azéma* ». Non loin de cette place se retrouvait encore il y a quelques années le tronçon d'un moulin-à-vent qui donna son nom à la rue qui l'avoisinait, et qui existe encore : la « *rue du Moulin-à-Vent* ».

Plus récemment en 1882 lors de la création du Chemin de Fer, se dressa en face de la place Candide Azéma une gare modeste ne possédant que deux salles. Elle fut ensuite agrandie et dotée d'un étage. Plus récemment encore et empiétant toujours sur la place des Sables, la Compagnie du Chemin de fer édifia une succession de magasins en pierres que borde une claire-voie.

### BOULEVARD LANCASTEL

Le Boulevard Garbit passant près de ce qui reste de la place Candide Azéma, traversera la plate-forme qui précède la gare, animée par le mouvement des voitures, des voyageurs, des employés, pour poursuivre sa route vers la grande avenue que le pays décora du nom de Boulevard de Lancastel en reconnaissance des bienfaits que ce Directeur de l'Intérieur avait prodigués aux travaux publics. Cette longue allée, rectiligne, est faite de sable et de brindilles roussâtres que les brises de mer arrachent aux filaos qui la bordent. Lugubre spectacle ! elle voit, presque chaque jour, s'écouler sous l'ombre de ses filaos « aux douleurs ineffables » des convois mortuaires, qui gagnent à pas lents les funèbres demeures !

L'ouverture du boulevard est déparée sur son côté gauche par une série de vieilles masures tombant en ruines, mais qui avant peu cèderont la place à une vaste pelouse, ou à une haie d'arbustes en fleurs. Le boulevard Garbit ne devra-t-il pas être partout coquettement décoré ? Sur cette même borne se trouvait jadis le « *Camp des Noirs de Commune* ». Survint un incendie en 1857 qui le détruisit complètement. Les travailleurs qui l'occupaient, réduits à la misère, ne purent vivre et se vêtir qu'à la faveur de souscriptions publiques.

Toujours sur le même côté de l'avenue mais un peu plus

loin, se dresse le « *Cimetière des Volontaires* ». Cet asile des morts est d'édification récente. Il fut construit en 1895 sous la patriotique initiative de la « *Section Réunionnaise de l'Union des Dames de France* ». La section provisoirement formée dans la Colonie s'était mise en relations avec l'Union des Dames de France résidant à Paris et dont la présidente était M<sup>me</sup> Kœcklin Swartz. Bien accueillie par l'Union centrale de Paris, protégée par le ministre M. Chautemps, elle fut solennellement constituée en Novembre 1894 sous le nom de Section Réunionnaise de l'Union des Dames de France. La Section ne fit que prospérer, son œuvre humanitaire que grandir.

Survinrent les hostilités entre la France et Madagascar. Les volontaires créoles et les soldats métropolitains expédiés dans notre île, impaludés, anémiés ou blessés n'avaient pas, quand ils mouraient, de tombes pour recevoir leurs restes. Aussitôt la section réunionnaise des dames de France se hâta de faire construire un cimetière. Là, les dépouilles des victimes de la guerre trouvèrent désormais un lieu de sépulture. Toujours sous le même élan de patriotisme ces dames firent plus tard élever, au centre du Champ des morts, une tombe réservée aux officiers et supportant une colonne brisée, symbole de l'existence brusquement supprimée. Le mausolée resta vide pendant quelque temps. Ce ne fut qu'en Février 1898 qu'il reçut les restes du commandant *Esquivillon* mort brusquement en sortant d'un banquet de la St-Charlemagne. Son cadavre fut un an plus tard réclamé par sa famille en Europe.

Ce cimetière des Volontaires ne manque pas d'attirer les regards par sa grille en fer et sa large porte d'entrée, décorée par la patriotique devise « *Pro Patria* ». C'est là où nos héroïques soldats dorment leur dernier sommeil, que bercent les éternels sanglots de la mer.

A ce lieu de tristesse succède un autre asile des morts : « *le Cimetière de l'Est* », où reposent depuis longtemps un siècle les membres de la grande famille créole. Ce cimetière

édifié sous le majorat de M. Petitpas vers 1820 succéda à celui situé à la Petite-Ile au pied du Cap-Bernard et séparé du centre de la ville par la rivière St-Denis. Celle-ci dépourvue de pont depuis nombre d'années et coulant à torrents pendant les pluies d'été n'était pas toujours guéable. De ce fait, les décédés du centre de la ville ne pouvaient être transportés au cimetière de la Petite-Ile, au « *Manguier* », comme on disait alors, cet arbre ombrageant un des côtés du champ des morts. Force fut de les inhumer derrière l'Eglise, la Cathédrale maintenant. L'emplacement ne tarda pas à devenir insuffisant. C'est alors que le maire sollicite et obtient du commandant et administrateur M. Desaulses de Freycinet une concession sur les pas géométriques, d'un terrain de 60 pieds carrés pour la construction de la première partie du cimetière actuel. Les travaux de nivellement et d'édification des murs d'entourage coûtèrent la somme de 25.000 frs. Plus tard en 1834, avec la ville qui s'étendait, la population qui s'accroissait, la résidence des morts, fatale conséquence, se trouva dans la nécessité d'être agrandie. Le maire, M. Amédée Bédier obtint alors du gouvernement une nouvelle concession de terrain de 8.000 mètres faisant suite à la première. M. Bédier divisa l'emplacement en carreaux de 100 mètres, séparés les uns des autres par des allées de filaos. La vente des fractions de terrains pour la construction des mausolées, pour le creusement des fosses, l'impôt quinquennal établi sur les pierres tombales constituèrent des revenus pour la Commune. Celle-ci se substitua dès le mois de Juillet 1835 à la Fabrique pour la perception des redevances.

Les sommes ainsi obtenues permirent au maire de faire face à toutes les dépenses qu'avaient exigées les travaux d'agrandissement. Le chef de l'édilité, sut, avec un tact qui lui fit honneur, ne point se montrer d'une inflexible rigueur dans le recouvrement de l'impôt quinquennal qui ne s'élevait qu'à 25 frs. Comment, sans cruauté, aller dire à un parent : si vous ne payez pas votre impôt, on va briser le marbre qui

recouvre les restes de votre père, de votre mère, de toute votre famille ? Les générosités du maire ne l'empêchèrent cependant point de recueillir une somme de 9 000 frs qui assura le paiement de la plus grande partie de cette œuvre. M. Bédier obtint, d'autre part, de son Conseil municipal, la nomination d'un gardien chargé de la surveillance et de l'entretien du cimetière.

Survint l'émancipation de 1848. Les affranchis désertant, dans les quartiers, les travaux des champs et de l'atelier vinrent en grand nombre habiter les banlieues de la capitale. Le nombre de décès s'accrut. Enfin en 1859, éclata l'épouvantable épidémie de choléra qui faucha tant d'existences sur son passage. On compta, à la fin de cette épidémie qui dura deux mois, 863 décès ! A ces victimes on donna la sépulture au cimetière de l'Est. Pour soustraire les convois funèbres à la contagion qu'auraient pu leur causer les décédés qu'on faisait traverser la ville pour être transportés à l'Eglise et de là au cimetière, Mgr Maupoint autorisa l'édification provisoire d'une chapelle à la porte du Champ des morts. A cette chapelle placée sous l'invocation de « *Notre Dame des Trépassés* » fut attachée le prêtre Callet qui jour et nuit recevait et bénissait les corps avant leur inhumation.

Deux tombereaux construits pour l'enlèvement des cadavres des malheureux qui habitaient dans la banlieue fonctionnaient nuit et jour.

Le boulevard Lancastel, auquel se substituera le boulevard Garbit, voit sa borne droite occupée par deux vastes emplacements qui, durant l'été, sont transformés en vastes pelouses égayées par mille fleurs des champs.

Ces deux grandes plaines ne formaient autrefois qu'un seul emplacement qui appartenait à M<sup>me</sup> Desaubins. Celle-ci le divisa en deux portions que sépare une allée qui, partie de la route nationale, s'achève près du cimetière des volontaires : « *l'allée Bonnier* ».

La portion Nord fut vendue à une société d'entrepreneurs de travaux publics : à MM. Charles Lucien, Deshommes et Miramon. Ils avaient, sur le bord du chemin, édifié un long bâtiment en pierres, sans étage, qu'habitaient leurs familles. Au milieu de l'emplacement s'éleva un dépôt de pétrole qui existe encore, que louaient et continuent à louer, les réceptionnaires de ces huiles.

La portion Sud, beaucoup plus grande, avait été louée à MM. Reilhac et Miot. Ils y construisirent une fonderie dont on retrouve encore les vestiges. Fut aussi édifiée par M. Henry en 1857 une Briquetterie. Les briques, façonnées, servirent à des constructions de maisons en ville et entre-autres à celle de notre Théâtre actuel.

En 1864 cet immeuble sud fut, par voie d'huissier, repris par le propriétaire qui le vendit à M. Marthieu, qui l'a conservé.

Il ne restera plus au Boulevard Garbit pour s'achever, qu'à suivre la rue de traverse qui prend naissance à l'extrémité du cimetière de l'Est et s'ouvre sur la route nationale à quelques mètres du pont du Butor. Détail intéressant, ce circuit qui sera une parure pour une partie de la ville, se trouvera, à la fin de son parcours, peu éloigné d'une petite rue ( la rue du Butor ) qui est le point terminus des boulevards Doret, de la Providence, de la Source. A la faveur de cette ruelle qui serait agrandie et embellie, les boulevards des hauts de la cité s'enchaîneraient au boulevard Garbit. Qu'un autre administrateur conçoive la même heureuse pensée que notre gouverneur actuel, qu'il fasse faire la toilette de ces larges rues du sud de la ville, qu'il les borde d'épais massifs épanouis de roses rouges et blanches, alternant avec des flamboyants ombreux, et St-Denis se verrait enlacé dans une large ceinture de fleurs. Ces boulevards deviendraient les lieux de choix des promeneurs, des cavaliers, des cyclistes. Et qui

sait, si comme leurs aînés, ils n'organiseraient point quelque nouveau « *Camélia* » où ils viendraient rire et fêter de beaux jours ! Les étrangers qui nous visiteraient, emporteraient de leurs promenades de joyeux souvenirs. Puisse cette œuvre être accomplie dans un avenir prochain !

A M. le gouverneur Garbit nous adressons nos remerciements pour avoir conçu la louable pensée de la création de ce boulevard de l'Est qui portera son nom. La postérité lui en saura gré.

D<sup>r</sup> H. AZÉMA

*Chevalier de la Légion d'Honneur.*

20 Novembre 1913.

---